

H-France Salon
Volume 11, Issue 14, #2

**« Le masculin l’emporte » : évolution des stratégies linguistiques
dans les associations LGBT+ en France**

Flora Bolter
Fondation Jean Jaurès

Comment sortir de la binarité féminin/masculin dans une langue comme le français qui n’envisage pas de genre grammatical tiers et propose des dissemblances souvent très marquées dans les formes adjectivales ? C’est à cette difficulté que se confrontent les personnes qui sortent des identités de genre traditionnelles ou cherchent à s’abstraire de toute notion de genre en France et, plus encore, les associations qui les rassemblent et qui tentent donc de défendre leurs intérêts auprès d’un public généraliste encore peu marqué par les interrogations sur le genre. Comment dire une identité qui se dérobe aux codes grammaticaux qui gouvernent l’usage courant de la langue ? Au regard de la rigidité grammaticale et lexicale du français tel que le voudrait l’Académie française, plusieurs stratégies ont émergé pour semer « le trouble dans le genre » grammatical, dans le sillage des interrogations féministes. Les associations LGBT+¹ se sont diversement saisies de ces nouvelles stratégies linguistiques pour participer à ce mouvement et refléter leurs perceptions différenciées des relations de genre et créer un chemin permettant de critiquer les hiérarchies binaires charriées par l’usage traditionnel.

Les personnes qui ne se retrouvent ni dans le féminin ni dans le masculin, confrontées à la difficulté de se dire dans un univers linguistique binaire, ont quant à elles investi ces mêmes stratégies, initiées autour des réflexions féministes, pour proposer de nouvelles formes et ainsi créer un nouvel horizon de lecture des pratiques langagières non-binaires. Le présent article, qui propose un bref tour d’horizon de la question, est le reflet d’un travail en cours, et plus précisément de son état en avril 2018. Partiel, sans prétention à la représentativité en l’état actuel des entretiens réalisés, il peut néanmoins servir d’ébauche d’une réflexion sur les

¹ L’acronyme LGBT pour « lesbiennes, gais, bi·e·s et trans » est devenu d’emploi relativement courant en France, et c’est celui qu’utilisent les associations dans leurs intitulés la plupart du temps (l’inter-associative organisant la Marche des fiertés parisienne est ainsi l’Inter-LGBT, le plus vieux centre est le Centre LGBT de Paris et d’Île-de-France, la fédération des associations et centres partout en France est la Fédération LGBT). En revanche, le périmètre exact des autres lettres à rajouter pour mettre en avant les revendications et droits d’autres minorités de genre et d’orientation sexuelle n’est pas complètement stabilisé, certaines associations de création plus récente rajoutant le Q de *queer*, d’autre privilégiant le I d’intersexes comme c’est l’usage à l’échelle des associations de l’ILGA-Europe, d’autres rajoutant encore le A pour asexuel·le·s et F pour féministes (ainsi le collectif pour la création d’un Centre d’archives se nomme Collectif Archives LGBTQI, et le centre « J’en suis, j’y reste » est le centre LGBTQIF de Lille). Face à la plasticité des usages exprimés par les personnes concernées et les associations, l’acronyme « parapluie » LGBT+ est utilisé ici pour dénoter cette ouverture au-delà des seules questions et personnes LGBT, sans pour autant clore la liste artificiellement.

stratégies grammaticales et lexicales qui rendent visible l'épaisseur politique de la langue d'un point de vue du genre.

1. Le genre grammatical, ce douloureux problème

Dans le cadre historique et social très particulier marqué par le caractère central de l'Académie française et son rapport ambivalent à la normativité, la question du genre grammatical des mots se présente de prime abord comme une non-question, ce alors même que le genre neutre issu du latin a totalement disparu du français moderne. En effet, comme Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss l'ont rappelé lors d'une déclaration en séance le 14 juin 1984 à l'Académie française :

En français, la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographe différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. (Dumézil and Lévi-Strauss 1984, June 14).

Le genre grammatical ne serait ainsi qu'une convention de fait, qui recoupe certes la distinction masculin/féminin, elle-même recoupant le dimorphisme mâle/femelle et les classifications sociales qui y sont traditionnellement surimposées, mais de manière secondaire, voire anecdotique. Cette lecture, classique, s'appuie sur l'absorption du neutre latin par le masculin français ; c'est-à-dire que les mots qui étaient de forme neutre en latin sont pour la plupart devenus des masculins en français. Dans cette optique, le masculin devient le genre grammatical « non marqué » recouvrant aussi bien le proprement masculin que le ni l'un ni l'autre, et le féminin le genre « marqué ».

Cependant, ainsi que le montre Lucy Michel (2017)—en citant les propos de Bescherelle (2012), Bled (2015), Grammaire méthodique du français (GMF, 2011) et La Grammaire du français (GF, 1997)—cette distinction classique ne correspond en aucune façon à la manière dont le genre grammatical est enseigné ou appréhendé en France, notamment parce que la différence est systématiquement référée aux noms animés :

Bescherelle « Grammaire » : « Le genre des noms animés correspond en général à une distinction de sexe » (§ 62)

Bescherelle « Orthographe » : « Le genre des noms de personnes correspond presque toujours au sexe. » (§ 265)

Bled : « [L]es noms d'êtres animés sont ordinairement du masculin ou du féminin suivant le sexe » (p. 14).

GF : « Pour les noms référant à des animés (humains ou non), l'opposition des sexes conduit parfois à une opposition en genre » (p. 349-350).

GMF : « Les noms animés constituent une sous-classe où la distinction des genres correspond en règle générale à une distinction de sexe ». (p. 329)

La question de la *sexuïsemblance*, c'est-à-dire l'idée que le genre grammatical des noms inanimés correspond à une division qui pourrait se rattacher à la division des sexes, relève certes de l'hypothèse. Mais s'agissant des personnes, la règle est en principe sans équivoque.

Lorsque l'on s'intéresse non aux objets ou aux personnes physiques mais aux fonctions que ces dernières occupent émerge une question cruciale qui motive une bonne partie des échanges sur ce sujet : celle des mots épïcènes, correspondant généralement à des neutres latins (et donc à des masculins génériques en français). De nombreux mots, correspondant le plus souvent à des professions, ne se retrouvent ainsi que sous forme masculine, sans forme féminine dans le dictionnaire. Ainsi que le dit Henri Morier : « C'est la tête qui fait l'ingénieur, le médecin, le docteur ès sciences, l'écrivain, l'auteur, et le professeur. Dans ce cas, la règle est constante : le nom de fonction est épïcène, il est neutre ; et puisque c'est le masculin qui assume ce rôle, le nom de fonction est masculin » (Morier 1993, p. 90).

Cette citation illustre fort bien la règle qui régit les usages classiques de la langue, mais aussi l'impensé particulièrement choquant qui régit cet usage lexical : la « tête » est une affaire masculine et tout ce qui relève de cette dernière ne peut s'accorder qu'au masculin puisqu'il s'agit pour ainsi dire du « neutre » de la pensée. Ce d'autant plus que cet absolu a une histoire, et une histoire assez discriminatoire : le français du Moyen-Âge connaissait par exemple très bien le mot « présidente » pour désigner une femme qui préside, mais ce mot est devenu méprisant à partir du XVI^e siècle pour ne désigner ensuite que la femme d'un président. Au XX^e siècle, une femme qui préside est ainsi nécessairement « un président » pour l'Académie française. Pour les métiers utilisant « la tête », c'est-à-dire les métiers socialement valorisés, la forme épïcène/masculine s'est ainsi imposée au détriment d'usages antérieurs plus égalitaires, aboutissant à ce que Anne-Marie Houdebine appelait « l'invisibilité linguistique des femmes » (1990, p. 40).

Cette invisibilité est d'autant plus forte que même lorsque le féminin existe, il est censé se subsumer au masculin dans un groupe selon la règle traditionnelle « le masculin l'emporte sur le féminin », toujours enseignée et toujours en vigueur. Cette règle est une création du XVII^e siècle et obéit à des raisonnements franchement sexistes : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif » selon Dupleix (1651) (Viennot 2014, p.68) ou « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » selon Beauzée (1767, cité par Michel Arrivé [2013, p.1]). Comme le montre très bien Eliane Viennot (2014), derrière la neutralité officielle des règles grammaticales, la réalité d'une grammaire codifiée en fonction d'une vision sexiste des relations de genre est démontrée au regard de l'histoire. De même que les limitations de la créativité lexicale, les règles d'accord trahissent cette réalité, puisque l'accord masculin prépondérant ne s'impose qu'avec Vaugelas, disqualifiant ainsi la règle de l'accord de proximité,² pourtant d'emploi fréquent auparavant.

Dès les années 1970, le mouvement féministe a pointé du doigt la fausse neutralité grammaticale du français, et a cherché à proposer des règles qui permettent de rendre visible les femmes dans le secteur professionnel et plus généralement dans la société française malgré les usages reçus qui les invisibilisent.³ C'est ainsi que sont nées de multiples formes

² Pour une discussion plus élaborée sur cette règle, voir la contribution de Vinay Swamy dans ce recueil.

³ Même si « rendent invisible » serait préférable du point de vue de la langue française, les néologismes « invisibilisation » et « invisibiliser » sont désormais les termes employés surtout dans les milieux militants pour souligner le fait qu'il s'agit d'une disparition délibérée.

féminines des professions traditionnellement épiciques : *écrivaine* pour *écrivain*, *auteure* ou *autrice* pour *auteur* et ainsi de suite.

Mais cette créativité ne s'est pas arrêtée aux substantifs. Au-delà des formes épiciques invisibilisant les femmes, une interrogation plus profonde s'est posée sur l'usage grammatical lui-même qui fait disparaître le féminin, même majoritaire, derrière le masculin. « [J'aime pas que tu me gomes !](#) » disaient les résidentes du foyer féministe [Fit, Une femme un toit](#), illustrant par un slogan et une saynète ce que représente concrètement de s'entendre dire qu'on ne compte pas dans un groupe (Collao 2014). De même, plus largement, le mouvement féministe du début du XXI^e siècle se retrouve désormais dans les constats et les propositions formalisées par le Haut-Commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa publication [Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe](#) (2016). Proposant une alternative marquée par le point médian (noms de fonction, participes et adjectifs sont fléchis au deux genres grammaticaux lorsqu'il s'agit de désigner un groupe mixte, avec un point médian pour séparer les formes du masculin et du féminin : on parle ainsi d'un·e sénateur·rice lorsque ce singulier désigne une de ces personnes de manière abstraite, et des sénateur·rice·s au pluriel), les règles du français inclusif permettent de rendre visible la différence entre groupes de personnes de même sexe et groupes mixtes, afin d'assurer une plus grande transparence et une meilleure prise de conscience des inégalités et exclusions existantes. Promues par un organisme public, ces règles font encore l'objet d'atermoissements dans leur emploi public, tantôt favorisé, tantôt rejeté par les gouvernements en place.

II. Féminisation, inclusion, sublimation : stratégies linguistiques des associations LGBT+ en 2018 en France

La formalisation de règles grammaticales féministes en France ne s'est bien évidemment pas faite sans opposition, notamment de la part de l'Académie française qui rejette, au nom des usages reçus, les « barbarismes » du français inclusif.

Mais du côté des associations LGBT+, la réception de ce débat a recoupé d'autres interrogations : serait-il possible, au-delà de la binarité homme/femme, de rendre visible d'autres identités de genre ? Ou de trouver des formulations pouvant inclure toute forme de mixité et tout type de rapport aux identités de genre classiques ? En d'autres termes, le français inclusif permet-il de faire abstraction de la binarité femme/homme ou cette dernière est-elle si prégnante dans ce cadre qu'elle empêche de penser d'autres identités personnelles ?

Les règles du français inclusif reposent sur l'articulation du féminin et du masculin dans les groupes mixtes par le biais du point médian, ce qui peut être lu comme une systématisation de l'alternative homme/femme dans une optique hétéronormative. Mais il s'agit aussi d'une *visibilisation*⁴ alternative des rapports de genre qui peut être lue comme une tentative de dépasser les genres grammaticaux existants.

Ces lectures sont particulièrement adaptées aux formes d'engagement des associations LGBT+, dont l'histoire a partie liée avec le mouvement féministe, malgré de réelles divergences. Ainsi que le disait le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) dans son manifeste de 1971 : « Le F.H.A.R., qui veut unir lesbiennes et pédés, rejette cependant

⁴ Voir note numéro 3 pour la logique de ce néologisme.

dans sa composition l'oppression des femmes contre laquelle il entend aussi lutter. Mais il est de fait que les hommes y sont actuellement en majorité. »

Cette majorité est d'autant plus réelle, selon les organisations, que les associations proprement lesbiennes se sont progressivement séparées de associations LGBT+ généralistes, notamment dans les années 2010 avec le retrait de la Coordination Lesbienne en France de l'Inter-LGBT, la fédération associative gérant la Marche des fiertés parisienne.

Dans les associations LGBT+, cependant, cette séparation ne s'est pas assortie d'une masculinisation apparente des usages langagiers des associations : plus ou moins minoritaires dans les associations LGBT+ « généralistes », les femmes ont néanmoins acquis une visibilité nette dans les textes en lien avec la prise de conscience par les associations de la portée politique des usages langagiers.

Cependant, comme les associations gaies et lesbiennes puis LGBT+ n'ont pas attendu la stabilisation des usages proposée par le Haut-Commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes promouvant l'usage du point médian, elles ont engagé au fil de leur histoire, en fonction de leur positionnement, leurs propres usages, et ce legs impacte les stratégies retenues actuellement.

Le tableau suivant (Figure 1) illustre les choix grammaticaux et lexicaux faits par cinq grandes associations LGBT au début de l'année 2018, appréciés à l'aune des communiqués de presse indiqués sur leur page, en fonction de la prévalence des formes féminines.



Figure 1. Stratégies de l'usage du féminin de quelques associations LGBT, début 2018.

Une seule association (Act Up-Paris) se démarque par son choix d'utiliser systématiquement non seulement le féminin (appliquant donc la règle « le féminin l'emporte »), mais de signifier la portée politique de ce choix y compris par le biais de la casse, en mettant la marque du féminin en majuscules. Dans un contexte où la double flexion se généralise (y compris dans les administrations publiques), son emploi par les associations LGBT+, bien que de rigueur, ne suffit plus à distinguer ces dernières de l'ensemble des associations

progressistes ; mais l'inversion radicale de la règle reçue traduit une stratégie d'inversion clairement assumée et suffit à marquer un engagement, alors même que l'association en question n'est pas en 2018 marquée par une proportion forte de femmes dans son personnel militant (le conseil d'administration annoncé le 1^{er} avril 2018 comporte cinq personnes, toutes genrées au masculin malgré la féminisation en majuscules de leurs intitulés de fonctions).

Une limite se pose cependant pour toutes les associations s'agissant de l'intégration des problématiques liées à la non-binarité. Les règles égalitaires reposent en effet jusqu'ici sur la déclinaison aux deux formes des noms de fonctions et autres adjectifs. Mais ce faisant, elles valident la division binaire en deux genres grammaticaux, d'autant plus associée au dimorphisme sexuel humain et aux rapports sociaux qui en découlent que le règne de l'épicène se réduit. En effet, dire que des formes féminines s'imposent pour les fonctions jusqu'alors considérées comme épicènes, c'est dire que la forme présentée traditionnellement comme « non marquée » est bien masculine : c'est à la fois dénoncer le caractère de fait genré de « l'universel » masculin, et proposer pour sortir de cette fausse neutralité une alternative binaire masculin/féminin qui referme le champ des possibles. On se retrouve donc ainsi dans un choix paradigmatique qui rejoint la division présentée par Eric Fassin et Michel Féher (2001) entre universalisme de Rousseau et universalisme de Condorcet : rééquilibrer la place du féminin dans un cadre de réflexion qui le disqualifie implique une polarisation des rôles sociaux de sexe, ce qui peut renforcer une lecture binaire et hétéronormative de ces derniers.

Or de nombreuses personnes ne se retrouvent pas dans la binarité traditionnelle des genres grammaticaux et sociaux. Se sentent-elles incluses dans les usages actuels de la langue française ? Comment les désigner dans un cadre grammatical à deux genres ?

Dans le sillage de la réflexion engagée autour de l'usage égalitaire du français ont émergé plusieurs tentatives de dépasser la binarité et de chercher une plus grande égalité linguistique non pas dans la polarisation des deux genres, mais dans l'émergence de formes nouvelles qui s'extraient de cette dichotomie.

En s'inspirant de formes anciennes, Céline Labrosse (1996) a ainsi créé de nouvelles formes neutres comme *professionnelles* et les participes passés *appelez*, *avertiz*, *venuz*... D'autres proposent des formes neutres issues de la juxtaposition des formes : *nombreuxses* (Greco 2014), *amoureuseuse* (Abbou 2011). C'est un travail plus systématique et radical que propose [Alpheratz](#) dans sa *Grammaire du français inclusif* (2018), ouvrage lié à un travail universitaire réalisé sous la direction de Philippe Monneret, linguiste et professeur à Paris Sorbonne Université. L'ouvrage d'Alpheratz inclut en particulier la mise en avant du pronom neutre *al*.⁵ Il ne s'agit pas là de la seule proposition en matière de pronoms neutres. Si *iel* combine les formes existantes et semble d'emploi majoritaire dans d'autres contextes nationaux, les variantes *al* (qui ne présente ni le *i* ni le *e* des pronoms féminins et masculins mais ne se distingue pas fortement en termes de prononciation), ou les formes plus radicales *ol* or *ul* (Barasc et Causse 2014) restent concurrentes dans le contexte français.

Les associations, bien que la plupart aient pris le pli de demander aux personnes avec qui elles sont en contact les pronoms que ces dernières préfèrent, n'ont jusqu'ici pas encore fait de choix net entre ces formes, notamment parce que les usages individuels restent très divers.

⁵ Pour une discussion plus élaborée sur ces termes, voir la contribution de Florence Ashley dans ce recueil.

S'agissant de la reconnaissance des formes non-binaires, une forme d'expectative semble donc se dessiner, en 2018, parmi les associations généralistes LGBT+ françaises.

III. Individuation et indifférenciation : les stratégies divergentes des personnes non-binaires en France en 2018

C'est pour mieux appréhender les souhaits et usages au quotidien des personnes non-binaires qu'est né le projet qui fait l'objet des présentes pages. Pour informer l'action associative, plusieurs entretiens ont été menés auprès de personnes s'identifiant comme non-binaires, dans l'optique de dégager par la multiplication des entretiens les préférences collectives des personnes concernées s'agissant de pronoms et de choix grammaticaux.

Cette démarche ne vise pas à disqualifier un pronom ou un choix par rapport à un autre, ou à les préempter. Il s'agit simplement de mieux comprendre quelles sont les attentes de personnes non-binaires en France en ce qui concerne les usages de pronoms et d'accord. Au mois d'avril 2018, quatre entretiens semi-directifs ont pu être réalisés. Ce nombre ne permet aucune extrapolation, et le caractère limité de l'échantillon, constitué par boule de neige dans un contexte très parisien, confirme cette limitation. D'autres entretiens sont engagés et devraient permettre une consolidation de ce travail.

Ces entretiens permettent néanmoins de mettre en avant la notion de stratégie linguistique qualifiée par les choix rapportés par les personnes entretenues en matière de pronoms et de présentation de soi. Tous les entretiens réalisés mettent en avant une distinction entre plusieurs sphères, concentriques, de relations avec les personnes, et de choix délibérés faits par les personnes pour chaque sphère. Les figures 2 à 5 ci-dessous offrent une représentation de la stratégie pronominale employée par les personnes interviewées pour parler de soi dans différents contextes sociaux.

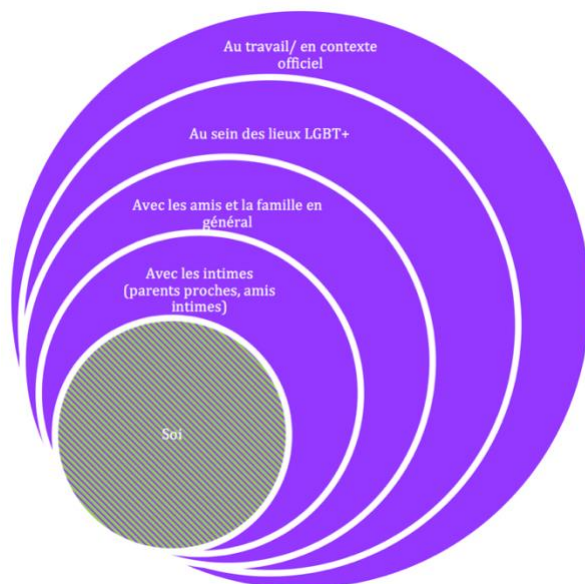


Figure 2. W : La généralisation des doublets

Dans un cas, le choix effectué est le même pour toutes les sphères. « L'écriture inclusive inclut tout le monde : je m'inclus donc dedans » dit W, qui utilise au quotidien un doublet de son prénom à l'état-civil (c'est-à-dire les formes masculines et féminines d'un même prénom,

ici avec un trait d'union comme s'il s'agissait d'un prénom composé, comme pourrait l'être « Jean-Jeanne » pour le prénom Jean), avec pour la forme féminine une graphie alémanique, reflet de ses origines alsaciennes. W utilise indifféremment « il » ou « elle » pour parler de soi, et privilégie pour les accords l'usage de la double flexion avec point médian (« Ce qui me vient spontanément, c'est d'écrire « désolé·e »). Il·elle est ouvert·e sur son identité de genre auprès de tous les publics, et jusque sur les listes syndicales pour lesquels il·elle est candidat·e, avec demande de la suppression de la civilité « Monsieur ». Pour autant, il·elle ne se formalise pas du choix de pronoms fait par les autres à son sujet : « W' [forme masculine du prénom] ou W* [forme féminine], les 2 me vont et vous vous démerdez ». Si n'importe quel pronom peut convenir, notamment en lien avec les habitudes des personnes qui le·la connaissent depuis longtemps, pour parler de soi, en revanche, il·elle utilise indifféremment il, elle, iel ou d'autres pronoms neutres, et s'interroge sur la complexité de reconnaître dans la langue française d'autres identités que le féminin ou le masculin.

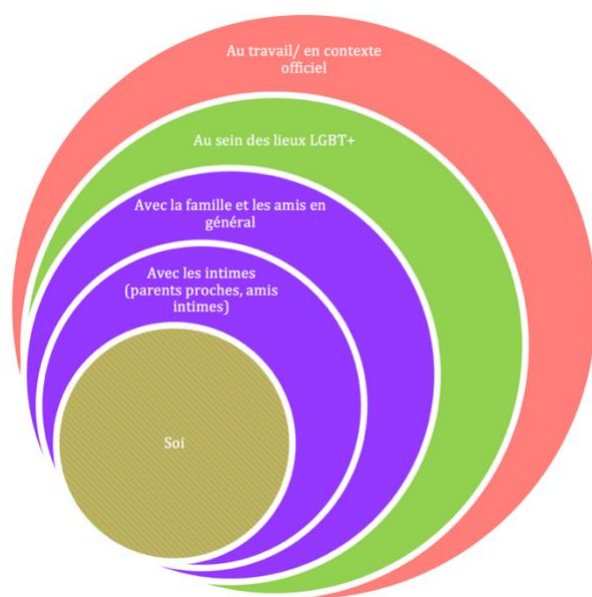


Figure 3. X : Le féminin est politique

X suit en large mesure l'usage du doublet ou de n'importe lequel des pronoms dans la sphère intime et proche. S'agissant de l'entourage professionnel, X préfère le féminin pour des raisons politiques, mais préfère les formules détournées lorsqu'il s'agit d'interagir avec des personnes moins familières : « Avec mes collègues, je me genre au féminin. Quand ce sont des personnes que je ne connais pas bien, je trouve des formules détournées, épicènes ». Utilisant un prénom à double flexion masculine et féminine séparée par un trait d'union (pour reprendre l'exemple du prénom Jean, cela donnerait « Jean-ne »), et non par un point médian (« J'utilise le tiret [...] parce que le point médian n'était pas connu du tout quand j'ai commencé à le faire »), la visibilité de X est claire y compris dans la sphère professionnelle. S'agissant d'interlocuteurs et d'interlocutrices plus distant·e·s, X préfère l'usage du féminin, notamment pour des raisons d'affirmation politique. Conscient·e des difficultés « de bonne foi » de certaines personnes avec le point médian ou le E majuscule, X ne se formalise pas nécessairement quant aux formes utilisées par les autres, dès lors qu'aucun jugement n'y est associé. Il·elle déclare utiliser spontanément « Je soussigné·e X » et avoir parfois utilisé iel comme pronom, même si ce n'est pas systématique. La question de la civilité est esquivée mais reconnue comme un enjeu d'égalité au quotidien, y compris dans une perspective de classe (« Monsieur ou madame renvoie à une position de haut en bas, je ne me sens pas de jouer dans ce jeu à la con »... « Mais le fait de dire Monsieur ou Madame aux gens est requis

par les patrons. On est tous côtoyé·e·s par le commerce donc il y a vraiment un travail à faire. Il faudrait frapper sur les centres de formation »).

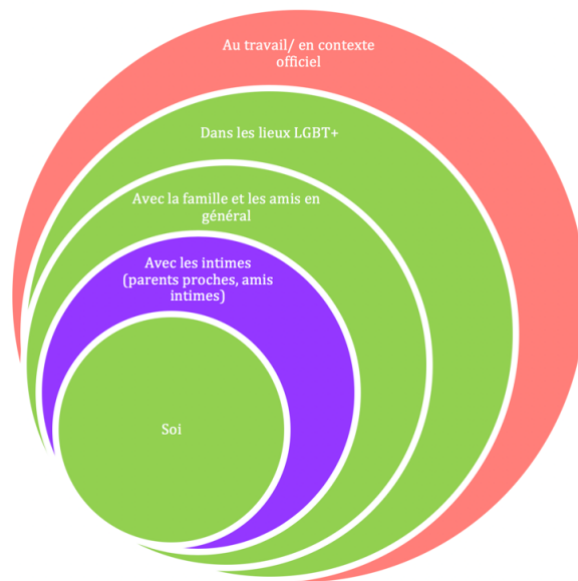


Figure 4. Y : Neutraliser les marqueurs binaires et ouvrir le champ des pronoms

Y privilégie un usage encore plus diversifié des pronoms, reposant sur la superposition et le décalage : « Je fonctionne par superposition du prénom masculin et d'une vie au genre féminin », tout en revendiquant pour soi le pronom *ol* par refus des deux pôles binaires. Ayant demandé et obtenu un changement de prénom grâce aux récentes lois assouplissant quelque peu la reconnaissance de l'identité de genre et des prénoms des personnes, Y n'a pour autant pas choisi un prénom classiquement vu comme mixte (mais il s'agit d'un prénom rare et perçu comme moins marqué). Y accepte l'usage du pronom masculin de la part des membres de sa famille. Pour autant, ce pronom est, dans la bouche d'autres personnes, perçu comme plus violent que le pronom féminin, revendiqué par défaut auprès du public le plus général : « Pour moi, partir sur le contraire du pronom de naissance est une bonne stratégie. Je ressens plus de violence quand on me mégenre sur l'assignation garçon ». Avec d'autres personnes non-binaires, Y a monté une association et cherche à faire émerger des recommandations de bonnes pratiques en la matière, une initiative utile et attendue de la part de nombreux acteurs associatifs. Un point sur lequel se réunissent ses ami·e·s est le rejet de la lecture des formes masculines des mots comme « non-marquée » : « On est bien d'accord que le masculin neutre est un problème. Dans notre association, on n'a pas de charte mais on a des usages : les adjectifs en –eux deviennent –euxse, et les mots comme « lecteur » deviennent « lecteurice » ».

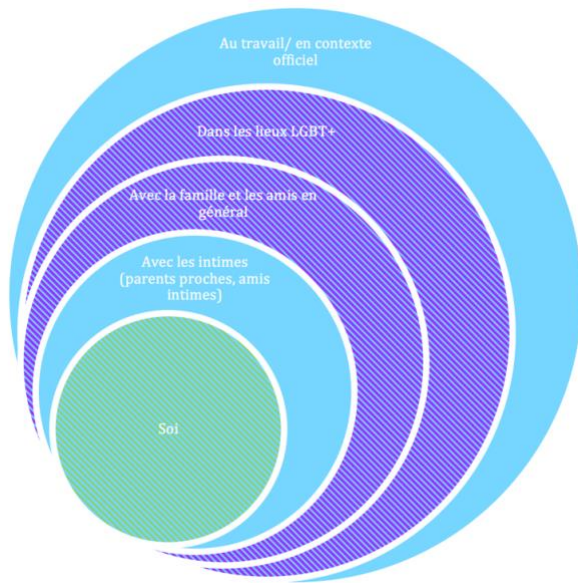


Figure 5. Z : Choisir ses combats

Enfin, Z pour sa part choisit un positionnement plus en demi-teintes, en lien avec son cheminement personnel. « Je suis né·e avec un seul prénom [un prénom mixte]. J’ai détesté ce prénom parce qu’on m’associait aux filles et qu’on se moquait de moi. » En lien avec l’affirmation de son orientation sexuelle et avec un cheminement personnel l’amenant à Paris, Z a privilégié un prénom masculin plus affirmé dans les dernières années, tout en rejetant l’assignation à un genre en particulier. « Il n’y a aucun accord, aucun pronom qui satisfasse mon identité (...) *Il* ou *elle* te force à choisir, je ne veux pas renoncer ». Reconnaisant une « bienveillance » de la part de son entourage professionnel, Z ne pense pas pour autant possible de faire valoir une identité de genre non-traditionnelle auprès de ce cercle, et choisit donc d’utiliser le pronom attribué à la naissance, tout comme dans la sphère familiale. Dans la sphère amicale et proche, les pronoms masculins ou féminins sont également acceptés et rejetés, et aucune forme non-genrée ne semble se dégager. En responsabilité associative, Z préfère l’usage du point médian.

Ces différentes stratégies, pour parcellaire que soit la sélection d’entretiens, montrent une richesse et une créativité personnelle dans les choix effectués, et pointent une réalité plus complexe que le simple choix d’un pronom unique, dans laquelle différents positionnements, dans différents contextes, se traduisent par des stratégies qui sont en elles-mêmes autant de modalités d’expressions de soi et de son rapport au genre. Cette réalité est également instruite du caractère très normatif des usages linguistiques en France, où le « bon usage » est un marqueur social important, et où l’Académie française qui en est réputée garante a pris fait et cause contre toute évolution des genres grammaticaux. Là où, en 2017, 314 membres du corps professoral ont signé [un manifeste](#) par lesquels elles et ils refusaient d’enseigner la règle « le masculin l’emporte » (Slate.fr 2017), symbole *sine qua non* du caractère différencié et hiérarchisé des genres grammaticaux, l’Académie française, elle, voyait dans l’écriture inclusive « [un péril mortel](#) » pour la langue française (AFP 2017). Dans une démarche de dépassement de la binarité, les personnes non-binaires interrogées se retrouvent également dans les revendications d’égalité du français inclusif et reprennent à leur compte la double flexion avec point médian, ou parfois l’usage du féminin, dans les cadres publics où cette revendication est possible, par exemple dans le cadre associatif. En revanche, ce choix n’est pas nécessairement le leur dans le cadre du rapport à soi, où les formes nouvelles sont préférées, avec une certaine variation dans les choix entre la forme plébiscitée au Canada, *iel*,

et les formes sans doute plus hexagonales *al*, *ol* ou *ul*. Porteuses de nombreux développements langagiers possibles, ces stratégies donnent des indications et soulignent l'importance de prendre en compte plusieurs niveaux de sens et plusieurs possibilités de présentation de soi. Si les pronoms non-binaires rencontrent un certain succès, ils sont loin de constituer l'ensemble des enjeux linguistiques associés, dans le contexte politico-linguistique particulier à la France, aux identités de genre non-binaires. Respecter les choix et stratégies de chacun.e suppose une prise en compte plus large, qui laisse la place à des évolutions et à des usages différenciés en fonction des sphères et l'émergence de préférences issues de collectifs auto-portés par les personnes concernées, aujourd'hui faiblement constituées au niveau associatif ou collectif. Pour autant, la revendication d'une reconnaissance est exprimée et demande une réponse de la part des associations LGBTQ+ en premier lieu : cette réponse doit se faire dans le respect du mouvement poétique actuellement à l'œuvre en la matière, ce qui signifie l'acceptation des différentes formes existantes et d'une nébuleuse de possibilités qui ne se traduit pas par un seul et même registre et un seul pronom à l'heure actuelle dans le cadre français.

Œuvres citées

- Abbou, Julie. 2011. *L'Antisexisme linguistique dans les brochures libertaires: Pratiques d'écriture et métadiscours*. Aix: Université de Provence.
- Alpheratz. 2017. « Un Genre neutre pour la langue française. » <https://bit.ly/2GUy2m7>.
- Alpheratz. 2018. *Grammaire du français inclusif*. Chateauroux: Vent solars Editions.
- Arrivé, Michel. 2013. « « Le masculin l'emporte sur le féminin » : peut-on y remédier ? » *Féminin, masculin : la langue et le genre, Langues et cité (Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques)*. 24 octobre: 12 pages. Repris de <http://www.elianeviennot.fr>. <https://bit.ly/2SS2Fes>.
- Barasc, Katy et Michèle Causse. 2014. *Requiem pour il et elle*. Donnamarie-Dontilly: iXe. Centre national de la recherche scientifique/ Institut national de la langue française. 1999. « Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions ». Paris: La Documentation française. <https://bit.ly/2SRK9TE>.
- Collao, Claudia, dir. 2014. *J'aime pas que tu me gomes ! FIT*. Youtube.com, Jan. 22. <https://www.youtube.com/watch?v=HUOZzJDrnMw>.
- Dumézil, Georges et Claude Lévi-Strauss. 1984. « Déclaration de l'académie française sur la féminisation des titres et des fonctions. » 14 juin. <https://bit.ly/1xIVTh4>.
- Elmiger, Daniel. 2015. « Le statut du genre neutre en français contemporain et les propositions de « neutralisation » de la langue ». *Implications philosophiques*, June 29. <https://bit.ly/2ZHL1yV>.
- Fassin, Eric et Michel Feher. 2001. « Parité et pacs : anatomie politique d'un rapport ». In *Au-delà du Pacs : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, dirigé par Daniel Borillo et Eric Fassin. Paris : PUF. 11-43.
- Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR). 1971. « Rapport contre la normalité ». <https://inventin.lautre.net/livres/FHAR.pdf>
- Greco, Luca. 2014. « Les recherches linguistiques sur le genre : un état de l'art ». *Langage et société*. 148: 11-29.
- Groult, Benoîte. 1975. *Ainsi soit-elle*. Paris: Grasset.

- Haut-Commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes. 2015. « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe ». <https://bit.ly/1PccmRa>.
- Houdebine, Anne-Marie. 1990. « La féminisation des noms de métiers en français contemporain ». *La différence sexuelle dans le langage, Actes du Colloque ADEC – Université Paris 3, décembre 1988*. Nice : Z'édicions. 39-77.
- Michel, Lucy. 2017. « Les genres décrits n° 1 ». GLAD! 3, 10 décembre. <http://www.revue-glad.org/902>.
- Morier, Henri. 1993. « Ah! la belle professeure! Où nous mène le désir d'une sexuisemblance généralisée ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* 47: 83-105.
- Slate.fr. 2017. «Nous n'enseignerons plus que “le masculin l'emporte sur le féminin”». Slate.fr, novembre 7. <https://bit.ly/2jroVA3>.
- Viennot, Eliane. 2014. *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*. Paris: iXe.

Flora Bolter is currently a co-director of the [Observatoire LGBT+](#) at the Fondation Jean Jaurès, the premier political foundation in France, and was co-president of the [LGBT Center](#) in Paris from 2014 to 2018. Trained as a political scientist, she works on different issues connected to human rights, gender and discrimination, and has always had an interest in linguistic evolutions and social change.

H-France Salon

ISSN 2150-4873

Copyright © 2019 by H-France, all rights reserved